



**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**  
**Pour l'amélioration de la connaissance de**  
**L'ETAT DE L'EAU et des milieux aquatiques**  
**du BASSIN DE LA CHARENTE et de ses affluents**  
**en lien avec le dispositif d'EVALUATION SAGE**

**AVENANT N°2**

**ENTRE**

**L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, EPTB Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin),**  
sis 2 place Saint-Pierre, 17100 SAINTES,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Didier LOUIS,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil d'administration 11-51 en  
date du 6 décembre 2011,

ci-après dénommé « l'Institution »,

**Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne,**  
sis 4 Place du Château d'eau BP 35, 17160 MATHA,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur James ROUGER,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du *20/12/2010*.....,

**Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne,**  
sis 1 Cours du Pigeonnier, 79170 PERIGNE,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Philippe CHARLES,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du *5/03/2012* .....,

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né,**  
sis Mairie de Lachaise, 16300 LACHAISE,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Alain TESTAUD,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du *2/11/2010*.....,

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre,**  
sis 89 Rue Pasteur, 16160 GOND-PONTOUVRE,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Gérard DEZIER,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du *21/10/2013* .....,



**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge,**  
sis Mairie de Marcillac-Lanville, 16140 MARCILLAC-LANVILLE,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Yves JEAN,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du 12/04/2012.....,

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture,**  
sis 10 Rue du Pont Raymond, 16140 AIGRE,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Franck BONNET,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du .....

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure,**  
sis 86 Avenue de la République BP 40, 16260 CHASSENEUIL,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Claude BURLIER,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du 23/02/2011.....,

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat,**  
sis Mairie de Marthon, 16380 MARTHON,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du .....

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire,**  
sis Mairie de La Rochefoucauld, 16110 LA ROCHEFOUCAULD,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Jean-Marcel VERGNION,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du 22/03/2013.....,

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette,**  
sis Mairie de St Claud, 16450 SAINT CLAUD,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Stéphane DUPUY,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du 4/04/2013.....,

**Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA),**  
sis 8 Place du Général de Gaulle, 86400 CIVRAY,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Jacky VETAULT,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du 30/7/2013....., 30/7/13

**Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême,**  
sis 25 Boulevard Besson Bey BP 357, 16008 ANGOULEME Cedex,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Philippe LAVAUD,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire  
en date du 28/2/2012.....,



**Communauté de Communes de Ruffec,**

sis 9 Bd Grands Rocs, 16700 RUFFEC,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Bernard CHARBONNEAU,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire  
en date du *14/12/2010*.....,

**Communauté de Communes du Pays d'Aigre,**

sis 10 Rue du Pont Raymond, 16140 AIGRE,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Franck BONNET,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire  
en date du *9/12/2010*.....,

**Communauté de Communes de Haute-Charente,**

sis 65 Rue Nationale, 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Christian FAUBERT,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil communautaire  
en date du *13/12/2010*.....,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin,**

Maison du Parc La barde, 24450 LA COQUILLE,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Bernard VAURIAC,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du *1/03/2012*.....,

**Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,**

sis La Monnerie, 87150 CUSSAC,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Richard SIMONNEAU,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du *26/03/2013*.....,

**Communauté de communes du Périgord vert granitique,**

sis Le Bourg, 24360 BUSSIERE BADIL,  
représenté par son Président, es qualités, Monsieur Marcel RESTOIN,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical  
en date du *10/10/2013*.....,

ci-après dénommés « les autres signataires ».



**ARTICLE 1 :**

La liste des membres signataires est complétée, parmi « les autres signataires », par les structures suivantes :

**Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,**

sis La Monnerie, 87150 CUSSAC,

représenté par son Président, es qualités, Monsieur Richard SIMONNEAU,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical

en date du .....,

**Communauté de communes du Périgord vert granitique,**

sis Le Bourg, 24360 BUSSIERE BADIL,

représenté par son Président, es qualités, Monsieur Marcel RESTOIN,  
dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du conseil syndical

en date du .....,

**ARTICLE 2 : Financement**

L'article 8 de la convention initiale est remplacé par le suivant :

Des partenariats financiers seront recherchés par l'Institution sur cette opération, notamment auprès de l'Agence de l'Eau. Sous réserve d'autres sources de financement potentielles, le plan de financement se décompose comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 70%
- Institution interdépartementale du fleuve Charente : 10%
- Les autres signataires en proportion des suivis les concernant : 20%.

La contribution de l'Institution se traduit également par du temps de technicien à hauteur de 0,15 ETP<sup>1</sup> annuellement, soit environ 30 jours/an équivalant à environ 6 000€/an.

Sur la base d'estimations prévisionnelles, les signataires conviennent de plans prévisionnels de financement établis annuellement.

**Au cours de l'année de suivi (année n), l'Institution :**

- ✓ effectue des demandes de subventions ou co-financement sur la base du plan de financement prévisionnel de l'année n auprès
  - de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
  - de tout autre co-financeur potentiel ;
- ✓ assure l'avance de la totalité des dépenses effectivement réalisées au cours de l'année n.

<sup>1</sup> ETP : Equivalent Temps Plein



**Au cours de l'année suivante (année n+1), l'Institution :**

- ✓ recueille les fonds de cofinancement sur la base de la présentation du bilan technique et financier global de l'opération au cours de l'année n auprès :
  - de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
  - de tout autre co-financeur potentiel ;
- ✓ Recueille auprès de chacun des autres signataires les fonds d'autofinancement en fonction :
  - des dépenses effectivement réalisées au cours de l'année n sur les stations et pour les suivis les concernant,
  - du taux global de cofinancement effectivement attribués par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'ensemble des co-financeurs de l'opération.

**ARTICLE 3 : Plan de financement 2013**

Le plan de financement 2013 est annexé au présent avenant (annexe).

Les plans de financement des années suivantes seront annexés ultérieurement par avenants supplémentaires à la convention initiale.

**ARTICLE 4**

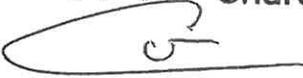
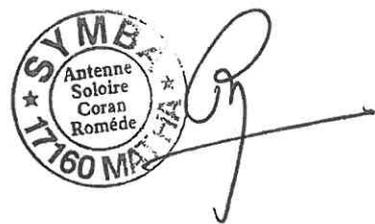
Toutes les clauses de la présente convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.



**EPTB Charente**

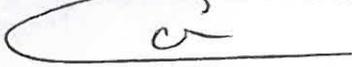
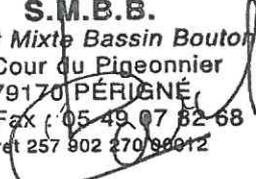
Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents

Fait à Saintes en 36 exemplaires, le 25 octobre 2013

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p>  <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>

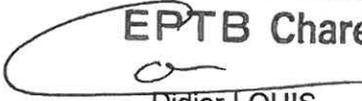


Fait à Saintes en 36 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p><b>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</b></p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p><b>S.M.B.B.</b> <i>Syndicat Mixte Bassin Boutonne</i> 1, Cour du Pigeonnier 79170 PÉRIGNÉ Tél./Fax : 05 49 07 82 68 Siret 257 902 270 89012</p>  <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>



Fait à Saintes en 36 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p><b>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</b></p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p><b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU NE MAIRIE 16200 LACHAISE 05 45 78 74 45 - FAX 05 45 78 74 65</b></p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tourne Le Président,  16160 GOND-PONTOUVRE Tél / Fax : 05.45.38.16.71 Gérard DEZIER</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>

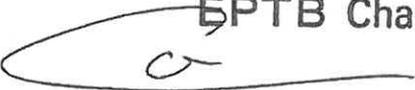


Fait à Saintes en 36 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p><b>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</b></p> <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p><i>Yves Jean</i> <b>S.I.A.H. DU BASSIN DE L'AUGE</b></p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonniere Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>



Fait à Saintes en 36 exemplaires, le

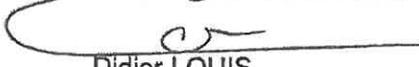
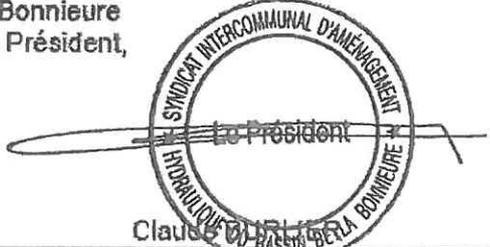
<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p><b>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</b></p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p>  <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>



**EPTB Charente**

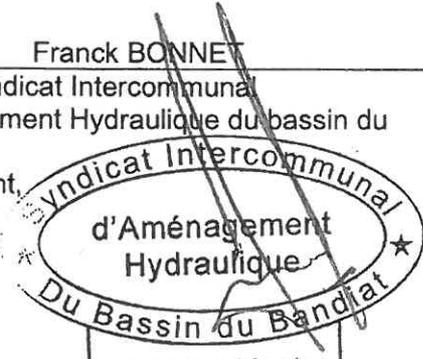
Institution Interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents

Fait à Saintes en 36 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p><b>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</b></p> <p> Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p> Claude BONNET</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>



Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

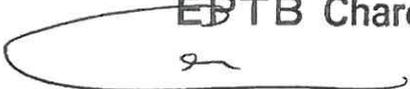
<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p><b>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</b></p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p>  <p>Xavier CHAYGAUD DU PUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p> <p>Jean-Marcel VERGNION</p>



**EPTB Charente**

Institution Interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents

Fait à Saintes en 30 exemplaires, le

<p>Pour l'Institution interdépartementale du fleuve Charente et de ses affluents Le Président,</p> <p><b>Institution Interdépartementale du Fleuve Charente EPTB Charente</b></p>  <p>Didier LOUIS</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne Le Président,</p> <p>James ROUGER</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne Le Président,</p> <p>Philippe CHARLES</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né Le Président,</p> <p>Alain TESTAUD</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Touvre Le Président,</p> <p>Gérard DEZIER</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Auge Le Président,</p> <p>Yves JEAN</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure Le Président,</p> <p>Claude BURLIER</p>
<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat Le Président,</p> <p>Xavier CHAYGNIAUD-DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire Le Président,</p>  <p>Jean-Marcel VERGNION</p>

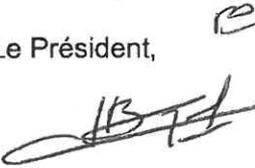


<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p>  <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente , Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (S.A.B.A.C.) Le Président,</p>  <p style="text-align: center;">Raphaël GÉFFROY</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente, Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Marcel RESTOIN</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président, </p> <p style="text-align: center;">Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Marcel RESTOIN</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Pour le Président Le vice-président Francis GRIMAUD Bernard CHARBONNEAU</p> 
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA)  Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême  Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec  Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre  Le Président,</p> <p style="text-align: center;"> <b>Communauté de Communes du Pays d'Aigre 16140 AIGRE</b></p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente  Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin  Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire,  Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique  Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Marcel RESTOIN</p>	

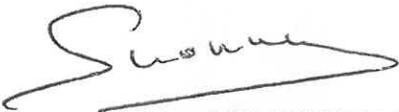


<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p>Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p>Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p>Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p>Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p>Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente, Le Président,</p>   <p>Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p>Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p>Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p>Marcel RESTOIN</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p>  <p style="text-align: center;">Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Marcel RESTOIN</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente, Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p style="text-align: center;"> Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Marcel RESTOIN</p>	



<p>Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Stéphane DUPUY</p>	<p>Pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABA) Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Jacky VETAULT</p>
<p>Pour le Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Philippe LAVAUD</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Ruffec Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard CHARBONNEAU</p>
<p>Pour le Communauté de Communes du Pays d'Aigre Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Franck BONNET</p>	<p>Pour le Communauté de Communes de Haute-Charente, Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Christian FAUBERT</p>
<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Bernard VAURIAC</p>	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire, Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Richard SIMONNEAU</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Périgord Vert Granitique Le Président,</p> <p style="text-align: center;"> Marcel RESTOUIN</p>	



## Plan prévisionnel estimatif de financement du dispositif en 2012

- Pour assurer ce suivi en 2013 :
- Une demande une subvention est effectuée auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à 70%,
  - Les fonds d'autofinancement auprès des structures locales partenaires du groupement de commandes assurent 20% des dépenses sur les stations les concernant.
  - L'EPTB Charente assure le financement de 10% des dépenses restantes sur l'ensemble des stations sur son budget propre. L'EPTB se charge en outre de l'avance budgétaire et de la centralisation des dépenses et recettes.

### Ventilation prévisionnelle par station

Département	Préfecture (hors BIOD)	Stations	Rivière - Localisation	Lambert II étendu		Structure partenaire locale	FINANCEMENT			
				X (m)	Y (m)		AEAB (70%)	RECEMA Structures locales (20%)	RECEMA EPTB Charente (10%)	RCD17 CDD17
79	LDAR 6	65064566	Boulonne - le Vert	33970	225370	SM Bassin Boulonne	242,02	69,6	34,57	
79	LDAR 6	65065000	Boulonne - Saligné	36020	220560	SM Bassin Boulonne	242,02	69,6	34,57	
79	LDAR 6	65065356	Belle - Montigné	40030	207310	SM Bassin Boulonne	242,02	69,6	34,57	
79	LDAR 6	65065400	Belle - Sécondigné-sur-Belle	35745	213330	SM Bassin Boulonne	242,02	69,6	34,57	
79	LASAT	65065808	Bouonne - Malle	408285	218050	SM Bassin Boulonne	372,99	95,7	63,28	
79	LDAR 6	65065820	Bouonne - amont confluence Légère	40427	203650	SM Bassin Boulonne	242,02	69,6	34,57	
79	LDAR 6	65065856	Bouonne - pont de Braur	404200	212450	SM Bassin Boulonne	242,02	69,6	34,57	
79	LDAR 6	65068160	Bouonne - Lussay	41360	210100	SM Bassin Boulonne	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	65061400	Colmaud - la Vie	290423	200357	SIAN N4	242,02	59,6	24,97	
16	LDAR 6	65061529	Chez Maillé - Las Bruns	423844	205890	SIAN N4	1067,08	304,68	122,66	
16	LDAR 6	65061820	Chez Maillé - Les Bruns	407425	2038447	SIAN N4	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	65061840	Condou - chez Gucheteau	697748	2055706	SIAN N4	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	65061890	Gabou - chez Rapel	403838	205427	SIAN N4	1679,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	65061700	Brau - Brau	40659	2044934	SIAN N4	1067,08	304,68	122,66	
16	LDAR 6	65061730	Né - pont à Brac	409007	206172	SIAN N4	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	65061720	Mauray - pont des Ecluses	47030	2050809	SIAN N4	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	65061725	Né - pont des Châtres	4501	2068397	SIAN N4	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	65061750	Arca - pont Chevrier	41040	2051332	SIAN N4	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	65061560	Tautral - Terrier Rabouin	399289	2083430	SIAN BA	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	65061580	Touvre - le Gond	430403	2078720	SIAN Touvre	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	65061590	Font-Notre - Gond/Pentours	430702	2077059	Grand Angoulême	1979,63	565,61	282,80	
16	SIAN Touvre	65061610	Touvre - passerelle de Rabote	435604	207723	SIAN Touvre	1663,5	476,9	237,59	
16	SIAN Touvre	65061590	Touvre - Maumont	436641	2076014	SIAN Touvre	750,62	218,46	107,23	
16	LDAR 6	65061850	Auge - Marçaillec-Lamiré	419339	2098280	SIAN Auge	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	65061750	Colusse - Gornoville	419331	203483	CDC Aigre	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	65061890	Aume - ancien moulin de piles	418227	207703	SIAN Aume	1979,63	565,61	282,80	
16	SIAN Bonlieure	65061940	Bonlieure - Valabie	457896	2098278	SIAN Bonlieure	1663,5	476,9	237,59	
16	LDAR 6	65062060	Bonlieure - Les Faux	448020	2092980	SIAN Bonlieure	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	65062030	Bonlieure - Saux	457161	2094290	SIAN Bonlieure	242,02	69,6	34,57	
16	SIAN Tardoir	65062090	Tardoir - Rivieret	447248	2084960	SIAN Tardoir	1663,5	476,9	237,59	
16	SIAN Tardoir	65062100	Renaudie - le Bourmy	458221	2078225	SIAN Tardoir	1663,5	476,9	237,59	
16	SIAN Tardoir	65062120	Tardoir - le Chambon	451995	2074975	SIAN Tardoir	1663,5	476,9	237,59	
16	SIAN Bandiat	65062190	Bandiat - maison blanche	444558	208108	SIAN Bandiat	7026,23	578,92	289,46	
16	LDAR 6	65062215	Bandiat - Souffignac	467470	2087500	SIAN Bandiat	393,91	102,95	56,27	
16	LDAR 6	65062190	Bandiat - Saint-Germain-de-Montbron	460489	2070470	SIAN Bandiat	393,91	102,95	56,27	
67	LDAR 6	650622120	Bandiat - pont de la fosse à Merval	476757	2068195	SM Tardoir	1979,63	565,61	282,80	
24	LDAR 6	65062160	Triauc - Saint-Berthélemy-de-Bussière	474708	2072720	CDC Périgord granitique	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	650622260	Sen-Sonnelle - Saint-Front	44038	210283	SIAN Sen-Sonnelle	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	650622260	Sen - Cefreoum	440329	210109	CDC Haute Charente	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	650622200	Bonnelle - moulin de Mouchedoux	452300	210335	CDC Haute Charente	242,02	69,6	34,57	
16	LDAR 6	650623060	Lien - Condec	491694	216926	CDC Ruffec	242,02	69,6	34,57	
86	LDAR 6	650623200	Cobou - Lant	44107	212531	SABA Charente	1979,63	565,61	282,80	
16	LDAR 6	650624280	Charente - pont de Chazeau	460840	210630	CDC Haute Charente	1979,63	565,61	282,80	
<b>TOTAL RECEMA</b>							<b>44 479,10 €</b>	<b>12 708,31 €</b>	<b>6 354,16 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RCD17</b>							<b>2 035,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>872,40 €</b>
<b>TOTAL général</b>							<b>46 514,70 €</b>	<b>12 708,31 €</b>	<b>6 354,16 €</b>	<b>872,40 €</b>



Ventilation prévisionnelle par structure locale

Structure partenaire locale	COUT TOTAL GENERAL		FINANCEMENT			RCD17 CG17
	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	AEAG (70%)	RECEMA Structures locales (20%)	RECEMA EPTB Charente (10%)	
CDC Aigre	289,08 €	345,74 €	242,02 €	69,15 €	34,57 €	
CDC Haute Charente	2 042,74 €	3 519,52 €	2 463,66 €	703,90 €	351,95 €	
CDC Périgord granitique	2 364,58 €	2 828,04 €	1 979,63 €	565,61 €	282,80 €	
CDC Ruffec	289,08 €	345,74 €	242,02 €	69,15 €	34,57 €	
Grand Angoulême	2 364,58 €	2 828,04 €	1 979,63 €	565,61 €	282,80 €	
SABA Charente	2 364,58 €	2 828,04 €	1 979,63 €	565,61 €	282,80 €	
SIAH Auge	2 364,58 €	2 828,04 €	1 979,63 €	565,61 €	282,80 €	
SIAH Aume	2 364,58 €	2 828,04 €	1 979,63 €	565,61 €	282,80 €	
SIAH Bandiat	3 381,27 €	4 020,06 €	2 814,06 €	804,02 €	402,01 €	
SIAH Bonnieure	2 564,74 €	3 067,43 €	2 147,20 €	613,49 €	306,74 €	
SIAH Né	15 239,30 €	18 226,20 €	12 758,34 €	3 645,24 €	1 822,62 €	
SIAH Son-Sonnette	2 364,58 €	2 828,04 €	1 979,63 €	565,61 €	282,80 €	
SIAH Tardoire	5 059,74 €	7 127,85 €	4 989,49 €	1 425,57 €	712,78 €	
SIAH Touvre	3 172,24 €	3 794,00 €	2 655,80 €	758,80 €	379,40 €	
SM Bassin Boulonne	2 469,08 €	2 953,02 €	2 067,11 €	590,60 €	295,30 €	
SM Tardoire	2 364,58 €	2 828,04 €	1 979,63 €	565,61 €	282,80 €	
SYMBA	289,08 €	345,74 €	242,02 €	69,15 €	34,57 €	
<b>TOTAL (hors RCD17)</b>	<b>53 128,41 €</b>	<b>63 541,57 €</b>	<b>44 479,10 €</b>	<b>12 708,31 €</b>	<b>6 354,16 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CG17</b>			<b>2 035,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>872,40 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>55 559,84 €</b>	<b>66 449,57 €</b>	<b>46 514,70 €</b>	<b>12 708,31 €</b>	<b>6 354,16 €</b>	<b>872,40 €</b>